COMMUNE DE VALLABRIX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, M-H VAUX, A-M IGNACE-SANGUIN, M. FRAMMERY, V. BECAMEL et Messieurs B. RIEU, D. FRANÇOIS, C. GASSIN,

Représentés : L. FRANÇOIS (proc. à B. RIEU)

Absents : T. EVEILLEAU, V. MARTINEZ

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, O. PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : le 8 décembre 2021

2021 -54- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 17 novembre 2021 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Approuve le compte-rendu de séance du 17 novembre 2021 et ses délibérations.

2021-55- BUDGET ANNEXE : DECISION MODIFICATIVE 1

Le montant des amortissements de l'année 2021 est plus élevé que le montant prévu au budget primitif. Il manque donc 116.00 € au chapitre 042 afin de pouvoir procéder aux amortissements pour cet exercice.
Voté à l'unanimité.

2021-56- AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES POUR FETES CEREMONIES ET CADEAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les dépenses résultant de fêtes (commémorations ou autres), des réceptions diverses et des cadeaux, notamment auprès des agents communaux, font l'objet d'une imputation à l'article 6232.
Le conseil municipal doit autoriser ces dépenses à l'article 6232.
Voté à l'unanimité.

2021-57- CCPU SERVICE INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME AVENANT A LA CONVENTION

Suite à la mise en place de la convention d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et afin de permettre un fonctionnement plus serein et efficace, il est proposé aux communes de signer un avenant. Celui-ci permettra, notamment de déléguer la signature des demandes

de pièces complémentaires et de majoration de délai à la CCPU afin d'éviter tout problème de délai.
Voté à l'unanimité.

2021-58- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REDEVANCE FORFAITAIRE UTILISATEURS DE FORAGE

Actuellement, les consommateurs d'eau potable capté par un forage ne participent pas à la hauteur des eaux qu'ils rejettent dans le réseau d'assainissement collectif. Le Maire propose de mettre en place une redevance pour ces foyers qui serait calculé sur la base du nombre d'habitants. Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2021-59- AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'ADHESION

Pour rappel, l'Agence Technique Départementale assure un service d'assistance technique, juridique et financière aux communes. La convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale arrive à échéance. Il est proposé aux communes qui le souhaitent de renouveler la convention pluriannuelle.
Voté à l'unanimité.

2021-60- CREATION DE DEUX PARKINGS DANS LE VILLAGE

Dans le cadre des amendes de police, il est possible d'obtenir des financements pour la création de parking, notamment. Le maire propose à l'assemblée de déposer un dossier pour la création de deux parkings dans le village. Un situé au Nord du village, le long du chemin rural sur une parcelle communale B 112, un autre situé à l'angle du chemin de la Capelle, à l'angle avec le chemin des Jardins.
Voté à l'unanimité.

2021-61- DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE PAR UN PARTICULIER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande d'un particulier d'acquérir une parcelle communale. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande dans la mesure où la commune dispose de peu de foncier. Il considère qu'il faut maintenir le potentiel existant.
Demande rejetée à l'unanimité.

2021-62- PROPOSITION MISE EN PLACE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LA CREATION D'UN ESPACE PUBLIC

La création du parking situé à l'angle du chemin de Masmolène et du chemin des Jardins se ferait sur une parcelle appartenant à M. Vaubrun. Afin de pouvoir y créer un espace public, M. Vaubrun propose à la commune de mettre en place un bail emphytéotique.
Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ <u>Projet de piscine intercommunale</u>
  Quelques éléments d'informations de ce projet porté par la CCPU sont maintenant connus. Le conseil municipal approuve ce projet qui répond à un besoin de la population locale, et notamment du public scolaire

- ✓ <u>Recherche de chlorure de vinyle monomère</u>
  Le Maire rappelle les démarches effectuées et le rendez-vous du 4 janvier 2022 avec le cabinet Cereg

- ✓ <u>Eau potable</u>
  Signalement de la présence d'un pesticide dans l'eau potable, à très faible dose. Une nouvelle analyse a été demandée.

La séance est levée à 19 heures 50.